

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2016

Présents : Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M., Lavallard O et Leber N.
Mrs Dovergne A., Damay D, et Senée F.

Absents : Mrs Duponchelle E. et Mazurier T

Secrétaire de séance : Mme Mayline Hanosset

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 avril 2016

I. TRAVAUX MAIRIE

Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour la création/réhabilitation d'une nouvelle mairie conforme aux normes d'accessibilité.

Considérant que dans le cadre d'un marché à procédure adaptée

- Le montant total est inférieur à 90 000 € HT
- Chaque entreprise sollicitée a eu le même cahier des charges et 2 visites sur site
- 3 devis ont été établis pour chaque lot
- 6 lots ont été définis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir les entreprises suivantes

➤	LOT 1 Aménagements extérieurs	AMBROISE PAYSAGE	6 561.53 €
➤	LOT 2 Maçonnerie	FRAMBOURG	9 210.20 €
➤	LOT 3 Plomberie	VIGOUR	12 511.30 €
➤	LOT 4 Électricité	LAIGNIER	11 666.80 €
➤	LOT 5 Couverture	MAZURIER	11 722.64 €
➤	LOT 6 Plaquiste	GAJ 80	27 036 €
➤	LOT 7 Élévateur handicapé	HANDICAP ACCES	<u>8 000 €</u>

Soit un total de 86 708.47 €

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à ces travaux.

Les entreprises non retenues seront informées par courrier, puis 15 jours plus tard, les entreprises choisies seront invitées par courrier à venir signer leur acte d'engagement en mairie

Délib.N° 01 - 11052016 – 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la mairie actuelle.

Délib.N° 02 - 11052016 – 80237

II. DOSSIER POLITIQUE TRANSITOIRE 2016

Dans le cadre de la politique transitoire 2016 mise en place par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité une aide financière de 15 000 € pour la création/réhabilitation d'une nouvelle mairie conforme aux règles d'accessibilité.

Le plan de financement est établi comme suit :

➤ **Coût de l'opération** : 103 810.47 €

- DETR 30% : 31 143 €
- Conseil Départemental : 15 000 €
- Commune : 57 667 .47 €

Le Conseil Municipal sollicite l'autorisation de commencement anticipé des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous les papiers nécessaires.

Délib.N° 03 - 11052016 – 80237

III. EMPRUNT

- Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le renouvellement partiel d'une ligne de crédit d'un montant de 50 000 € au taux de 1.20%, les frais de dossier étant de 150 €.

Délib.N° 04 - 11052016 – 80237

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité un prêt à taux fixe d'un montant de 80 000 € sur 10 ans, avec périodicité trimestrielle au taux de 1.24 % soit une échéance de 2 129.66 € par trimestre, les frais de dossier s'élevant à 150 €.

Délib.N° 05 - 11052016 – 80237

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suivant l'arrêté de Monsieur le Préfet, accepte à l'unanimité la fusion CCALM – Val de Noye.

Délib.N° 06 - 11052016 – 80237

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délègue à la CCALM, seule habilitée statutairement, le projet de modification simplifiée du PLU concernant un déclassement d'emplacements réservés.

Délib.N° 07 - 11052016 – 80237

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, crée à l'unanimité un poste d'Agent Technique Principal de 2nde classe à raison de 35h heures hebdomadaire dans le tableau des effectifs qui remplacerait, le cas échéant le poste d'Agent Technique de 1ère classe.

Délib.N° 08 - 11052016 – 80237

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer une convention avec l'AFR de Démuin, le chemin rural dit de la « Moet » et à gauche du chemin de Moreuil, étant concédé à l'AFR pour une durée de 30 ans.

Délib.N° 09 - 11052016 – 80237

- Il est proposé de renouveler la manifestation « nettoyon la nature » le 24/09 de 9h30 à 12h30
- Proposition d'organisation d'une bourse puériculture/ échanges de plantes
- Un courrier de Maitre Wacquet nous informe que Saint Louis Sucre a fait appel de la décision du Tribunal Administratif.

La séance est close à 22 H 00 et comporte 9 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M.O. Bellier

M. Berthe

N. Leber

F.Sené

D. Damay

OLavallard